

## FCU, santé, Espé, bachelor... comment la commission formation de la CPU veut peser sur les réformes

Paris - Publié le mercredi 15 mai 2019 à 10 h 44 - Interview n° 147091

« La loi "avenir professionnel" est très transformante pour l'enseignement supérieur : plus de 70 décrets nous concernent. Les choses sont en train de se mettre en place progressivement. Elle compte d'autant plus qu'elle se met en place en même temps que les autres réformes », déclare Guillaume Gellé, président de l'Urca et de la commission formation et insertion professionnelle de la CPU, dans une interview à News Tank, le 13/05/2019.

Enjeu pour la CPU dans ce contexte : peser auprès des décideurs, et notamment de France Compétences. « Nous voulons faire valoir ce que les universités peuvent apporter au monde économique, d'autant que les membres de France Compétences nous connaissent mal, en tout cas moins bien que des établissements qui dépendent d'autres ministères. Cependant, ils sont ouverts et savent que l'université représente 60 % de la formation initiale », indique-t-il.

S'il se dit « optimiste » quant à cette réforme, il veut rester « vigilant » sur sa mise en œuvre, notamment sur le volet des moyens. « Aujourd'hui, les fonds de roulement ne peuvent être mobilisés que pour des investissements. Mais si les recteurs nous ouvrent cette possibilité, nous pourrions investir notamment dans les ressources humaines », dit-il. Et avoir ainsi l'occasion de « transformer l'organisation même des établissements, pour créer davantage de liens avec les acteurs économiques, par exemple par des guichets uniques ».

Dans cette interview, Guillaume Gellé revient aussi sur le fonctionnement de la commission formation de la CPU, qu'il souhaite voir « être davantage force de proposition ». Il évoque d'autres dossiers prioritaires : seconde année de Parcoursup et mise en œuvre de l'arrêté licence, réforme de la professionnalisation du premier cycle et du bachelor, réforme de l'admission en études de santé, évolution de la formation en Espé...

---

### Guillaume Gellé répond à News Tank

Vous avez été élu à la tête de la commission formation et insertion professionnelle de la CPU. Comment souhaitez-vous la voir fonctionner ?

Guillaume Gellé : Nous voulons que la commission soit davantage force de proposition au niveau de la CPU. Cela demande d'aller au cœur des sujets stratégiques, quitte à être un peu moins technique. Nous nous réunissons deux heures par mois, il faut donc être le plus efficace possible.



C'est aussi dans cette idée que nous avons décidé de modifier le périmètre des invitations. En plus des présidents d'université membres de la commission, nous avons des invités permanents parmi les réseaux de représentants universitaires, comme les VP CFVU, la Courroie, les conférences de doyens que nous avons limités ; ainsi que des invités ponctuels en fonction de l'ordre du jour. Si nous voulons pouvoir nous parler en toute franchise, il ne faut pas être trop autour de la table.

Quels sont vos dossiers prioritaires ?

Nous ne sommes pas maîtres de l'agenda. Mais à l'heure où nous sommes au croisement de plusieurs réformes importantes, l'objectif de la commission est de pouvoir peser le plus possible dans les discussions, que ce soit pour :

- la mise en œuvre de la loi ORE avec Parcoursup et de l'arrêté licence,
- la réforme de la professionnalisation du premier cycle, intégrant la question du bachelor et l'évolution du DUT,
- la réforme de l'admission en études de santé,
- la réforme des Espé et des master Meef,
- la mise en place de la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel », que l'on aborde quasiment à chaque réunion.

Comment la CPU se saisit-elle des enjeux qui concernent la professionnalisation, que ce soit sur l'apprentissage ou la formation continue ?



même temps que les autres réformes.

La loi « avenir professionnel » est très transformante pour l'enseignement supérieur : plus de 70 décrets nous concernent. Les choses sont en train de se mettre en place progressivement. Elle compte d'autant plus qu'elle se met en place en

Un de nos objectifs politiques consiste à faire évoluer le regard des ministères concernés — ceux qui nous connaissent moins — sur les universités, pour qu'ils les considèrent comme des acteurs majeurs de la formation professionnelle. La CPU discute aujourd'hui avec le Mesri et la Dgesip qui se fait l'interface avec le ministère du travail. Cela s'organise progressivement.

Quels échanges avez-vous avec France Compétences ?

Nous voulons faire valoir ce que les universités peuvent apporter au monde économique, d'autant que les membres de France Compétences nous connaissent mal, et moins bien que des établissements qui dépendent d'autres ministères. Cependant, ils sont ouverts et savent que l'université représente 60 % de la formation initiale.

Nous avons notamment des discussions avec Stéphane Lardy son directeur général, et Françoise Amat, présidente de la commission en charge de la certification professionnelle, pour savoir ce que nous pouvons faire évoluer.

Dans quelle direction ?

Nous y voyons une opportunité pour l'université, à condition de prendre en compte la réalité du poids qu'elle occupe dans ce paysage. Il ne s'agit pas de déployer quelques formations et d'arriver à les faire certifier par France Compétences, mais bien d'une offre de formation de plusieurs centaines de diplômes nationaux, sur lesquels il faut être capable de valoriser tout ou partie sous forme de blocs de compétences certifiés.

Il nous faut des procédures qui correspondent à la réalité de ce qu'est une université en matière de certifications. Et dans ce contexte, chaque établissement doit pouvoir développer sa propre approche. Les universités proposent des formations qui doivent être découpées en blocs de compétences et valorisées en tant que telles.

 *Chaque établissement doit pouvoir développer sa propre approche*

Le portail [CPF](#) ouvre un nouveau champ qui doit permettre aux universités de transformer leurs offres de formation sous forme de blocs de compétences, afin de tisser des liens avec le secteur économique. Il s'agit d'une ingénierie particulière qui nous demande de solliciter nos équipes et nous devons les accompagner dans ce contexte.

Cela va-t-il aboutir aux résultats que vous souhaitez en matière de certification ?

 *Faciliter la certification des diplômes nationaux*

Nous discutons avec la Dgesip, pour la mise en place d'un certain nombre d'instances qui seraient des interfaces pour faciliter la certification des diplômes nationaux.

Nous avons, par exemple, une instance de pré-instruction pour la certification des diplômes nationaux qui existait avant la loi. Avec la mise en place de celle-ci, un certain nombre de questions se sont posées. Nous avons donc récemment mis en place un comité de suivi [LMD](#) pour les diplômes nationaux de licence, de master et de doctorat comme instance de précertification avec un binôme instructeur.

Cela passe aussi par le fait de conforter la [CCN](#) pour ce qui relève des [IUT](#), ou la [CEFDG](#) pour ce qui relève des écoles de commerce, etc.

Vous parliez des blocs de compétences, c'est l'un des enjeux de la mise en œuvre de la nouvelle licence : cette réforme semble difficile à mettre en œuvre...

En effet, et toutes les équipes pédagogiques ne sont pas forcément mobilisées à ce niveau. Il y a plusieurs réformes en cours, les priorités peuvent donc être différentes.

Cependant, pour les établissements, la structuration des formations en blocs de compétences est essentielle. Elle va permettre aux universités d'être également connues et reconnues sur le plan professionnel par les entreprises et les personnes qui veulent se former.

Avec le CPF, chaque individu sera à même de choisir un ou plusieurs blocs de compétences, à la carte. Il y a donc un travail important à faire par chaque université, en fonction de ses enjeux, pour opérer cette transformation.

Mais n'y a-t-il pas un risque de perdre l'harmonisation nationale des diplômes ?

L'harmonisation, c'est le diplôme national qui l'apporte, avec une formation accréditée par l'État et évaluée par le [Hcéres](#). La notion de blocs de compétences, c'est une lecture de nos formations par le monde économique. Nous sommes responsables de leur qualité.

Ensuite, cela renvoie forcément à des interrogations sur ce qu'est un diplôme : est-ce une somme de compétences ? Quelque chose de plus ? Et il est vrai qu'avec l'approche par compétences, l'homogénéité nationale est plus délicate à obtenir. Il s'agit là des choix propres aux établissements, de leur autonomie.

« Les établissements doivent être libres de choisir la certification en langues qu'ils souhaitent »

« L'autonomie des établissements implique qu'ils doivent être libres de choisir la certification en langues qu'ils souhaitent, mais avec la même facilité d'accès et de reconnaissance.

Le Cles gagnerait à bénéficier de dispositifs plus simples dans nos établissements, et surtout d'une plus grande valorisation auprès des entreprises et du grand public. Sa qualité est indéniable, la diversité des langues qu'il propose aussi, mais il faut le faire mieux connaître. Et cela rejoint l'idée de construire l'architecture des blocs de compétences en lien avec le monde de l'entreprise : nous devons faire de même avec le Cles. »

Vous disiez que cette loi pour « la liberté de choisir son avenir » était transformante pour l'enseignement supérieur, en quoi ?

C'est l'occasion de transformer l'organisation-même des établissements, pour créer davantage de liens avec les acteurs économiques, par exemple par des guichets uniques. Si nous voulons développer le volet formation professionnelle avec une entreprise, il faut de la confiance et lui offrir une vision globale de nos missions.

 *Proposer des guichets uniques*

Cela signifie avoir un interlocuteur auprès des entreprises qui puisse autant évoquer la collecte de la taxe d'apprentissage, que la recherche partenariale et la formation professionnelle.

Certaines universités portent des initiatives en ce sens, comme Lille, Aix-Marseille, Lyon 3 ou encore l'Université de Lorraine.

Pour les universités, ouvrir son [CFA](#) pour mieux maîtriser sa formation en apprentissage peut-il devenir un levier ?

Plusieurs universités ont des CFA propres, d'autres CFA existent à l'échelle des regroupements. Ce n'est donc pas une nouveauté. Par ailleurs, la nouvelle loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » labellise les universités comme des centres d'apprentissage, qui n'ont donc plus besoin d'avoir des CFA pour dispenser des formations en apprentissage. Cette question est liée à la stratégie de l'université et ce qu'elle voudrait faire de ce centre.

En revanche, la vigilance porte plus sur le fait que cette loi permet aux entreprises de créer leur CFA. On en revient à la relation des universités avec les entreprises de leur territoire, et leur faire comprendre qu'elles peuvent trouver dans les universités un partenaire de choix et qu'elles n'ont aucun intérêt à développer leur propre CFA puisqu'il suffit qu'elle confie la formation des apprentis à une université.

Je pense que de nombreuses entreprises se tourneront plutôt vers ce genre de partenariats très rapprochés avec les établissements plutôt que dans la création de leur propre centre.

Vous semblez optimiste par rapport à la réforme en cours ce qui n'était pas forcément le cas il y a quelques mois...

 *Si les recteurs nous ouvrent cette possibilité*

Nous sommes optimistes, mais restons lucides et extrêmement vigilants sur ce sujet. Les établissements doivent faire des choix et mobiliser des moyens pour amorcer cette nouvelle politique. Nos universités doivent bénéficier de mesures

exceptionnelles et notamment de la possibilité de mobiliser leurs fonds de roulement pour développer une stratégie de formation continue forte.

Aujourd'hui, les fonds de roulement ne peuvent être mobilisés que pour des investissements. Mais si les recteurs nous ouvrent cette possibilité, nous pourrions investir notamment dans les ressources humaines.

Les établissements doivent pouvoir choisir leur propre approche de la formation professionnelle. Que ce soit l'alternance ou la professionnalisation du premier cycle, les universités doivent être libres de leur stratégie selon leur territoire, la demande, l'écosystème, etc., et surtout en avoir les moyens.

Concernant la professionnalisation du premier cycle justement, où en est la seconde phase de concertation du ministère ?

Nous avons reçu Anne-Sophie Barthez, conseillère formation au cabinet de Frédérique Vidal, lors de la commission formation et insertion professionnelle du mois dernier, pour évoquer les enjeux du DUT, la professionnalisation du premier cycle, mais aussi la problématique du bachelor.

Nous lui avons affirmé à nouveau notre volonté que les universités puissent proposer un cursus complet de premier cycle, attractif et professionnalisant, et éviter ainsi une fuite des bacheliers vers d'autres formations non reconnues par l'État.

Les bachelors sont-ils une menace pour l'université ?

Le fait est que dans le paysage international, la licence se nomme bachelor. Les universités délivrent des diplômes nationaux reconnus par l'État. La réforme du bachelor doit ouvrir la réflexion, mais elle ne doit pas ouvrir une boîte de pandore pour un grade national. Nous serons donc extrêmement vigilants sur le cahier des charges d'autant qu'il existe une inquiétude vis-à-vis des lycéens qui souhaitent s'orienter vers des bachelors : ils doivent avoir un choix de qualité face à eux.

 *Ne pas ouvrir une boîte de pandore*

Et donc, concernant l'évolution du DUT, vous vous positionnez sur le principe de passer au système « 3 dont 2 », plutôt que « 2 +1 »...

À ce sujet, la position de la CPU est claire : il faut un cursus professionnel et technologique en 180 ECTS accessible via Parcoursup qui fait place au DUT actuel. La complexité dans l'évolution du DUT vient du fait que le paysage est très divers parmi nos 113 IUT et nos plus de 200 implantations qui irriguent l'ensemble du territoire national.

Il faut aussi intégrer à ce paysage la licence professionnelle, qui doit être assouplie, car elle ne correspond pas à la réalité de nos étudiants. Elle doit selon les cas et le niveau d'entrée des étudiants être déclinable sur des cursus variant de 60 à 180 ECTS

Alors qu'ouvre la phase d'admission sur Parcoursup, quelles évolutions observez-vous ?

Globalement, les universités ont reçu beaucoup plus de vœux confirmés sur la plateforme qu'en 2018, de l'ordre de +20 % environ en licence générale et +10 à 15 % en IUT, selon un rapide sondage que nous avons réalisé auprès des présidents.

Bien sûr, cela ne veut pas dire qu'il y aura une hausse aussi importante d'étudiants à la rentrée prochaine, mais si cela se vérifiait *a minima*, il faudrait des moyens pour nous accompagner.

Le coût de prise en charge de ces étudiants doit être à la hauteur de ce qu'il implique pour les établissements : 1 600 € par place supplémentaire créée, c'est insuffisant!

 *Réussir la mission qui leur a été confiée*

Les universités ont la volonté de réussir la mission qui leur a été confiée, c'est-à-dire d'accueillir tous les bacheliers qui le souhaitent. C'est pour cette raison que la question des

moyens est cruciale si nous voulons réussir à accueillir le plus grand nombre. Et c'est aussi une question d'hébergement, de mobilité, de vie de campus, etc.

Selon les chiffres du ministère, on compte cette année beaucoup de personnes en reprise d'études. Comment allez-vous gérer cette population ?

Nous avons en effet constaté l'arrivée de ce public spécifique. Nous n'avons pour le moment pas d'explication particulière : sont-ils plus visibles qu'avant sur la plateforme ? Parcoursup a-t-il encouragé la reprise d'études ? Nous n'en sommes qu'au début de l'analyse.

La question soulevée par ce phénomène est celle du statut de ces étudiants, notamment avec la mise en place de la nouvelle licence et de dispositifs d'accompagnement spécifiques. Nous n'accompagnerons pas des candidats en reprise d'études de la même façon que des néo-bacheliers.

Les universités ont-elles les moyens d'accueillir au mieux ces étudiants ?

Les dispositifs déployés en licence dépendent du profil des étudiants. Avoir la possibilité d'accéder à ces informations sur les profils peut aider nos équipes pédagogiques à se mobiliser et réfléchir aux moyens pour aider à leur réussite.

Ensuite, c'est un travail de coordination, en lien avec le Mesri dans le cadre du comité de pilotage de Parcoursup, et avec les rectorats pour étudier toutes les solutions d'orientation et de parcours de réussite, en s'appuyant aussi sur les possibilités de mobilité interacadémiques.

Un des objectifs de Parcoursup était d'améliorer la réussite en première année de licence : avez-vous de premiers indicateurs ?

Il me semble qu'il est encore beaucoup trop tôt! Nous avons à peine les résultats du premier semestre, et ils n'ont donc pas encore été analysés. Rien ne sert de se précipiter au risque de faire de mauvaises interprétations, attendons les résultats de l'année complète et étudions-les sereinement.

Ensuite, c'est la première année de mise en œuvre de Parcoursup, tous les dispositifs prévus par la loi ORE en matière d'orientation ou d'accompagnement à la réussite, n'ont pas encore été mis en place. Seule une vingtaine d'universités a véritablement instauré des parcours « Oui, si ».

 *De la spéculation  
pour le moment*

Nous pourrons commencer à évaluer les indicateurs de réussite cet été. Pour le moment, c'est un peu de la spéculation.

C'est en tout cas une question qui va se poser pour les universités, notamment pour le passage en L2 s'il y a plus de réussite en L1... Comment est-ce que la CPU anticipe cette évolution ?

Il est clair que si le taux de réussite en L1 augmente, cela va non seulement impacter les effectifs en L2, mais également ceux de l'université de manière globale, sur la durée. Ce qui va nécessiter de revoir certaines choses, notamment le modèle d'allocation des moyens des universités qui n'est pas indexé sur le nombre d'étudiants. C'est un sujet que nous allons devoir aborder au sein de la commission.

Je pense que la question des moyens sera examinée, y compris par Bercy, avec bienveillance. Il s'agit de l'avenir de la jeunesse !

Autre réforme en cours : celle de l'accès aux études de santé, comment travaillez-vous ?

 *Déployée dans le  
plus de licences  
possibles*

Nous travaillons de concert avec la commission santé de la CPU, ce qui est représentatif du fait que cette réforme est transformante pour le premier cycle de manière globale et pas uniquement pour les disciplines de santé.

Pour que cette réforme réussisse, il faut qu'elle soit déployée dans le plus de licences possible, avec des mineures santé, et de manière plus large, dans l'ensemble des établissements qu'ils aient ou non une UFR de santé.

Il faut également que cette réforme soit comprise au niveau des lycées, en articulation avec la réforme du bac, pour garantir cette diversité de filières de formation et de profils. Si on veut sortir du profil type du bachelier qui a fait une série scientifique, il faut que tout le monde joue le jeu.

De notre côté, le message à faire passer est que nous examinerons si le candidat - quels que soient ses choix de spécialité -, a les capacités à réussir dans des études exigeantes.

Où en est la discussion autour du projet de décret qui doit encadrer l'admission en études de santé. Un modèle se dégage-t-il plus particulièrement entre le portail santé ou les majeures/mineures ?

Le projet de décret a été discuté et la dernière version que nous avons est relativement consolidée. Il devrait sortir en juin selon le ministère.

Pour ce qui est du modèle, il s'agit plutôt de sémantique. L'expression retenue est celle d'une « année de formation spécifique », c'est-à-dire une voie qui privilégie l'accès aux études de santé par une formation axée sur les disciplines de santé, mais pas exclusivement médicale — ce que pouvait laisser sous-entendre la formule de « portail santé ».

Cette voie doit en effet permettre une articulation avec les autres licences, via la mineure notamment, et donc une forme de réciprocité avec les licences disciplinaires.

Les établissements auront-ils le choix ?

Oui, l'idée est de laisser une certaine souplesse aux établissements pour la mise en œuvre. C'est pourquoi le décret précise le poids des mineures, des enseignements transversaux, ainsi que ceux spécifiques à la santé, mais ne fixe pas tout. Car accéder à la voie de pharmacie en venant d'une seconde année de biologie n'est pas la même chose qu'en venant d'une seconde année de droit.

Il y a également la volonté que certains enseignements puissent être un peu plus standardisés, à l'aide notamment du numérique. Tout cela est donc laissé à l'étude des établissements qui sont en train de travailler pour proposer un modèle, dans un calendrier relativement contraint, puisqu'ils doivent être prêts pour l'inscription sur Parcoursup en décembre 2019.



*Proposer un modèle,  
dans un calendrier  
contraint*

Le décret prévoit également l'accès à une seconde chance — principe clé des études — et qui s'opérera à 120 ou 180 ECTS selon les disciplines. Des éléments supplémentaires seront fixés par arrêté pour détailler les mesures transitoires.

## « La réforme des Espé est l'occasion d'un changement d'approche »

Sur la réforme des Espé, Guillaume Gellé estime qu'elle impacte la mise en place de la nouvelle licence, « notamment avec la mise en place de parcours de pré-professionnalisation au sein des masters Meef qui pose la question d'une mineure professionnalisante spécifique ».

Selon lui c'est donc l'occasion d'un changement d'approche. « On peut le voir en effet comme un moyen supplémentaire de faire de la licence une vraie voie d'insertion professionnelle, mais à condition qu'elle soit reconnue par le monde économique. Sans cela, la réforme n'aboutira pas », ajoute-t-il.

« En matière de formation des enseignants, nous maîtrisons un peu plus les choses, car c'est le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse qui est l'employeur et il reconnaitra la qualité de ces parcours. Mais nous devons le faire avec d'autres secteurs professionnels. En ce sens, la nouvelle licence doit complètement réinterroger les stratégies des établissements vis-à-vis des acteurs du monde économique et associatif ».

## Guillaume Gellé



Date de naissance : 04/11/1969

| Parcours  | Depuis           | Jusqu'à          |
|---|------------------|------------------|
| Centre informatique national de l'enseignement supérieur<br>Président   | Décembre<br>2018 | Au-<br>jourd'hui |
| Conférence des présidents d'université<br>Président de la commission de la formation et de l'insertion professionnelle  | Décembre<br>2018 | Au-<br>jourd'hui |
| Université de Reims Champagne-Ardenne<br>Président  | Mars 2016        | Au-<br>jourd'hui |
| Université de Reims Champagne-Ardenne<br>Professeur des universités   | Novembre<br>2005 | Au-<br>jourd'hui |
| Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur<br>Délégué scientifique   | Juin 2013        | Mars<br>2016     |
| Université de Reims Champagne-Ardenne<br>Vice-président du CEVU, en charge de la politique de formation, de la vie étudiante et des relations internationales | 2007             | 2012             |
| Établissement & diplôme   | Année(s)         |                  |
| Institut national polytechnique de Lorraine<br>Master, sciences de l'informatique et de l'information et services apparentés                                  |                  |                  |
| Université de Reims Champagne-Ardenne<br>Ingénierie électrique et électronique  |                  | 1992             |

Fiche n° 7666, créée le 25/11/14 à 11:36 - MàJ le 03/04/19 à 12:02

## Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

---

Conférence des présidents d'université  
103 boulevard Saint-Michel  
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

---

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »